

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-04-04-13
Séance du 04 avril 2023

Date de convocation : 29 mars 2023
Date d'affichage de la convocation : 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Karine GARNIER, Mustafa SARIKAYA, Aurore SAMIER, Philippe BELAIR, Gilbert BARRIQUAND, Laurence RAVROT, Irène TOST, Christian PRADIER, René BERTRAND, Josette SAVARINO, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Anne PIRAT, Carine MOUSTAUD, Jean-Paul DA SILVA, Jean-Claude PERON, Nadine CHAMARD-COQUAZ, Amara BOUDIB,

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Jean-Luc CHARVET donne procuration à Karine GARNIER, Patrick RENARD donne procuration à René BERTRAND, Maryse PACCARD donne procuration à Christian GUILLEMOT, Pascal JUSSEAUME donne procuration à Virginie BECQUET, Inès DUBOIS donne procuration à Franck GENILLON,

ABSENTS : Christiane GUERRERO, Manon RIGOLLIER,

SECRETAIRE DE SEANCE : Carine MOUSTAUD

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 22
Pouvoirs : 5
Quorum : 15

Objet : BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS SUR L'ANNÉE 2022
Rapporteur : Aurore SAMIER

Madame SAMIER explique à l'assemblée délibérante, qu'en vertu des articles L. 2411-1 à L. 2411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

L'explication ci-après présente le détail des acquisitions et cessions pour l'année 2022 :

Pour les cessions :

Parcelles des Apprêts

Madame SAMIER rappelle que le 22 mai 2019, le Conseil Municipal s'était prononcé, par délibération, en faveur de la cession du bien immobilier sis aux Apprêts « La Manufacture » à MONTLUEL (01120), parcelles cadastrées C66, C67 et C68, appartenant au domaine privé communal.

Ce bien n'était pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y avait lieu de procéder à son aliénation. Le Conseil Municipal avait alors estimé que la cession de ce bien relevait d'une bonne gestion du patrimoine communal, les recettes générées par sa cession permettant de financer les projets communaux en cours et à venir.

Monsieur MICHON Jacques, locataire du bien, s'était dit intéressé par l'acquisition de l'ensemble de ces parcelles et qu'un accord avait été trouvé avec ce dernier moyennant le prix de 85 000 euros hors frais de notaire. La cession a pu avoir lieu le 15 juin 2022.

Parcelles Avenue de la Gare

Madame SAMIER explique que le 24 novembre 2021, le Conseil Municipal s'était prononcé en faveur de la cession des parcelles AC n°116, 118, 119, 120 et 121, appartenant au domaine privé communal d'une surface utile de 444,75 m² et de neuf parkings en sous-sol.

Madame la Maire précise qu'un accord avait été trouvé avec la société dénommée MONTLUEL GARE (société civile de construction vente) moyennant le prix d'un million quatre-cent-vingt mille euros (1.420.000 €), hors frais, droits et honoraires d'actes notariés, de publicité foncière.

La vente de ces parcelles permet la réalisation du projet « Avenue de la Gare ». Le Conseil Municipal avait alors validé la cession de ces parcelles communales. La cession a pu avoir lieu le 20 juin 2022.

Pour l'acquisition :

Espaces verts du Vieux Moulin

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20230404-2023_04_04_13-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Madame SAMIER rappelle que lors de sa séance du 19 novembre 2020, le Conseil municipal avait accepté la rétrocession, par délibération, des espaces verts du Vieux moulin. Cette délibération faisait suite au courrier de Madame Sylvie SOLEIL, présidente de l'Association du Vieux Moulin, réceptionnée le 9 septembre 2020 demandant la rétrocession des espaces verts du lotissement.

L'objectif de cette rétrocession étant de placer ces parcelles dans le domaine public communal.

La liste des parcelles évoquées était la suivante :

D 16362, 1633, 1634, 1635, 1636, 1637, 1638, 1639, 1640, 1641, 1642, 1643, 1644, 1645, 1646, 1647, 1648, 1649 et C1019, toutes situées au lieudit « les Ecorchats ».

Ceci étant exposé

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2411-1

Considérant les cessions et acquisitions ayant eu lieu en cours d'année 2022

Le Conseil municipal après en avoir délibéré avec 24 voix pour et 3 abstentions DÉCIDE :

- **D'APPROUVER le bilan des acquisitions et cessions 2022 tel que présenté ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à la majorité

Abstentions : Jean-Claude PERON, Nadine CHAMARD-COQUAZ

Amara BOUDIB

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Pour extrait certifié conforme

Je certifie que le présent acte

a été publié ou notifié selon

les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI